

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2154)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par

M. Vercamer, M. Benoit, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Fromantin,
M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin,
M. Richard, M. Rochebloine, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Philippe Vigier, M. Villain
et M. Zumkeller

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver la dotation de l'assurance maladie au fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés. La modernisation des établissements de santé, et notamment des hôpitaux, participe en effet à la nécessaire réforme de notre système de santé qui doit permettre, a terme, de dégager des économies structurelles.